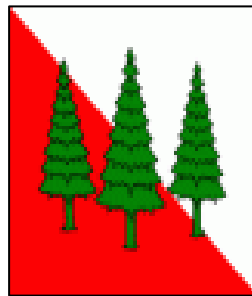


Conseil Communal d'Epesses

Procès-verbal de la séance



du 22 juin 2009



**Les membres du Conseil Communal d'Epesses ont été convoqués en assemblée
le lundi 22 juin 2009 à 20 :00 à la salle du Conseil d'Epesses avec,
pour ordre du jour :**

OUVERTURE DE SEANCE - APPEL DES MEMBRES	3
1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	3
2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 MARS 2009	3
3. PRESENTATION DU RAPPORT DE GESTION 2008	3
4. PRESENTATION DES COMPTES 2008	3
5. ELECTIONS DU BUREAU DU CONSEIL POUR 2009 - 2010	5
6. INFORMATION SUR LE PROCESSUS DE FUSION	6
7. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE	6
8. COMMUNICATIONS DU BUREAU	6
9. DIVERS	6
CONTRE-APPEL – CLOTURE DE SEANCE	7



Ouverture de séance - Appel des membres

Le conseil ayant été régulièrement convoqué, le quorum étant atteint, le président, L. Fonjallaz, salue la présence de la municipalité, celles de notre huissier et de notre boursier, ainsi que l'assemblée, puis il ouvre cette séance avec quelques mots de bienvenue.

Il tient en préambule à remercier toutes les conseillères et les conseillers ayant participé de manière active à l'élaboration de la convention de fusion que la population a si brillamment acceptée en votation le 17 mai écoulé. Que ce soit par la fonction au sein des commissions thématiques ou à leur présidence, notre commune a été remarquablement représentée dans ce projet fort heureusement plébiscité.

Notre président tient ici à féliciter et à remercier tout particulièrement Florence Gross, vice-présidente pour son immense et sa totale implication au sein du GroPil concerné. Pour avoir participé à l'une ou l'autre séance, il dit savoir la tâche ardue.

Le Président donne ensuite la parole à la secrétaire qui procède à l'appel : 25 membres sont présents, 4 conseillers communaux sont excusés valablement.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est ensuite énoncé par le Président ; puis il est voté et accepté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mars 2009

Chacun ayant reçu par courriel et / ou par courrier (3 personnes sans adresses mail) le procès-verbal de la séance du 16 mars 2009, sa lecture n'est pas demandée. Le procès-verbal est soumis au vote et est accepté à l'unanimité.

3. Présentation du Rapport de Gestion 2008

La parole est donnée à Ch. Cuendet, rapporteur de la commission de gestion ; il nous donne lecture de leur rapport résumé comme suit :

« En date du 25 mai 2009, la CoGest composée de J.-D. Berthet, Ch. Cuendet, C. Fonjallaz, P. Fonjallaz et F. Hegg s'est réunie à la salle n° 2 du collège d'Epesses en présence notre Syndic, N. Gross et des Municipaux J. Oberli, L.-Ph. Porchet et B. Vejdovsky.

Le rapport de gestion 2008 n'ayant pu être remis à l'avance, il a été procédé à une lecture commune ; le rapporteur développe ensuite les quelques points ayant marqué leur intérêt (cf rapport idoine).

La commission de gestion constate cette année également que notre municipalité a géré l'exercice 2008 de manière efficace. Elle est ici remerciée pour son engagement à la bonne marche des affaires communales.

En conclusion et au vu de leur analyse, la CoGest unanime recommande aux conseillères et aux conseillers d'accepter le rapport de gestion 2008 de la commune d'Epesses ».

Notre président remercie Ch. Cuendet et les membres de la CoGest pour le travail effectué, puis il ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, le rapporteur relit les conclusions ; le rapport de gestion 2008 est soumis à votation ; il est accepté à l'unanimité.

4. Présentation des Comptes 2008

La parole est donnée au président et rapporteur de la commission des finances, J.-M. Badoux.

Dite commission s'est réunie avec les autorités municipales le lundi 18 mai 2009, à Epesses, afin de rapporter sur les comptes. Etaient présent(e)s notre Syndic, N. Gross, nos Municipaux, J. Oberli, L.-Ph. Porchet, Y. Rey et B. Vejdovsky, ainsi que notre Boursier, A. Hersperger ; pour la CoFin, étaient présent(e)s J.-M. Badoux, Ch. Chappuis, H. Fonjallaz, D. Rouge ; J.-M. Oggier s'est excusé.



Le président de la commission a rencontré le boursier le vendredi 22 mai à Cully afin d'obtenir plus amples informations. La CoFin s'est encore réunie le mercredi 3 juin 2009 à Epesses afin de délibérer ; étaient présent(e)s, cette fois-ci, J.-M. Badoux, H. Fonjallaz, J.-M. Oggier et D. Rouge ; Ch. Chappuis étant excusé.

Le lundi 8 juin 2009, une délégation de la CoFin formée de J.-M. Badoux et de J.-M. Oggier a rencontré une délégation municipale formée de L.-Ph. Porchet, Y. Rey et B. Vejdosky dans le but d'obtenir davantage de précisions sur la gestion du « Vieux-Collège ». La municipalité propose alors de rencontrer R. Gross.

Le lundi 15 juin une rencontre est organisée entre les parties afin d'éclaircir certains points dans la gestion de l'immeuble du « Vieux-Collège » ; étaient présents J. Oberli, L.-Ph. Porchet, Y. Rey pour la municipalité, A. Hersperger Boursier, R. Gross Gérant du Vieux-Collège, J.-M. Badoux, J.-M. Oggier et D. Rouge pour la commission des finances ; étaient excusé(e)s N. Gross Syndic, Ch. Chappuis et H. Fonjallaz.

Considérants : la commission est saisie afin de vérifier les comptes 2008. Toutes les explications et les éclaircissements souhaités ont été fournis par les municipaux et le boursier. Par ailleurs, la CoFin a pris connaissance du rapport de la fiduciaire J.-C. Mugny qui recommande d'approuver les comptes annuels.

S'ensuivent divers points détaillés dans le rapport idoine.

En conclusion et au vu des détails rapportés dans leur rapport, la commission des finances estime que :

✚ les comptes sont bien tenus et bien présentés ;

✚ la gestion du « Vieux-Collège » doit être améliorée :

1. la comptabilité détaillée du « Vieux-Collège », tenue par la gérance, doit faire partie intégrante du processus standard de révision des comptes de la commune. Le détail des mouvements doit être systématiquement accessible par chaque organe de supervision. Afin d'être le plus transparents possible, la commission demande que pour les comptes 2009 l'ensemble des mouvements comptables du « Vieux-Collège » des exercices 2006, 2007, 2008 et 2009 soient vérifiés selon les procédures en vigueur par l'Organe de contrôle mandaté à cette fin ;
2. tous les flux financiers liés à la gestion du « Vieux-Collège » doivent transiter sur un compte bancaire propriété de la commune. Ainsi, les réconciliations seront facilitées et le solde financier et intérêts y relatifs seront en tout temps propriété communale, la gérance bénéficiant de toutes procurations utiles à la gestion courante.

En conclusion et au vu de ce qui précède, la commission des finances propose d'accepter les comptes 2008 et d'en donner décharge à la municipalité et au boursier.

Ce rapport est signé par J.-M. Badoux président, H. Fonjallaz, J.-M. Oggier et D. Rouge ; Ch. Chappuis n'ayant pu participer aux débats n'a pas signé le rapport.

Notre président remercie le rapporteur, puis il explique que les votations se feront en deux temps, à savoir :

✚ un premier vote sur les propositions de la CoFin relative à la comptabilité détaillée du « Vieux-Collège » ;

✚ un second vote d'ensemble sur l'acceptation des comptes pour l'exercice 2008.

L. Fonjallaz ouvre la discussion sur le premier point, l'amélioration proposée à la gestion du Vieux-Collège et donne la parole à Y. Rey municipal qui s'exprime en lieu et place de L.-Ph. Porchet retenu par une autre séance ce soir. Y. Rey pourvoit à quelques explications complémentaires relatives aux rencontres des 8 et 15 juin derniers ; il nous informe, par ailleurs, que la municipalité a pris acte des demandes de la CoFin et que celles-ci seront mises en place lors des prochains comptes.

La parole est prise ensuite par notre boursier qui apporte diverses informations sur certaines écritures et imputations des comptes 2006 et 2007 à ce propos ; il souligne encore qu'au vu de cette problématique, il a demandé à la fiduciaire de procéder à un contrôle tout particulier sur le rapport de gestion du « Vieux-Collège » afin de s'assurer qu'il soit conforme aux pratiques de la CVI.



La parole est donnée à B. Duboux qui souhaite une relecture des deux points de gestion à améliorer ; le rapporteur s'exécute.

La parole n'étant plus demandée, nous passons à la votation sur la proposition de la CoFin, à savoir, l'amélioration de la gestion du « Vieux-Collège ». Il s'ensuit les résultats suivants :

13 oui / 7 avis contraires / 4 abstentions

Le président ouvre la discussion quant à la seconde partie du rapport de la CoFin, celle relative à l'acceptation des comptes pour l'exercice 2008.

La parole est donnée à Ch. Dick qui déclare n'avoir vu aucune trace des taxes de séjour dans les comptes.

Après un court instant de recherches, N. Gross Syndic, répond qu'une somme de CHF 3'526.60 a été encaissée à cet effet.

Ch. Dick revient une fois encore à cette question de taxes de séjour gérée de manière insatisfaisante selon lui ; il rappelle, d'une part, que dans cette salle nous sommes tous assermentés et que, d'autre part, ces taxes sont soumises à une loi cantonale et à son règlement. Il remarque que des rubriques mineures telles que les impôts sur les chiens ou encore les taxes sur les patentes sont notifiées dans les comptes et s'étonne qu'une somme de plus de CHF 3'500.-- n'y paraisse pas. Il ajoute qu'il s'est enquis à maintes reprises de l'avancement de ce dossier et qu'il demeure toujours sans réponse à ce jour.

Notre Syndic répond que ces derniers mois d'importants dossiers tels que celui de la fusion ont été conduits de manière prioritaire ; que les taxes de séjours n'ont pas été oubliées, mais qu'elles doivent faire l'objet d'une harmonisation entre les cinq communes concernées ; elle ajoute encore que ce dossier est à ce jour entre les mains de notre Préfet, J.-F. Croset.

L. Massy étonné demande la parole ; il rappelle que la requête de Ch. Dick est sommaire, à savoir : la notification d'une somme de CHF 3'526.60 relative à l'encaissement des taxes de séjour.

Afin que la municipalité puisse pourvoir à cette réponse, notre président propose une suspension de séance.

Reprise de la séance.

Après quelques recherches la municipalité par son boursier indique à l'assemblée que dites taxes ont été légitimement rapportées dans la rubrique « recettes » (62.4312-tourisme / taxes de séjour) ; A. Hersperger affirme qu'à toutes fins utiles un compte spécifique a été créé au budget 2009 et que l'an prochain ce problème ne se représentera pas.

La discussion reste ouverte pour les comptes.

F. Diserens interpelle la municipalité quant aux frais de la police intercommunale qui se voient doublés cette année. Qu'en est-il réellement ?

Y. Rey y apporte la réponse suivante toujours en lieu et place de L.-Ph. Porchet : en réalité, cette écriture surévaluée est due à une erreur de communication entre le municipal et le commissaire de police ; cette écriture fera l'objet d'une correction l'an prochain comme stipulé dans le rapport de la commission des finances. (point 61.3520).

La parole n'est plus demandée ; les conclusions du rapport de la CoFin sont relues et nous passons à la votation relative à l'acceptation des comptes 2008 dont les résultats sont : 23 oui et une abstention.

5. Elections du Bureau du Conseil pour 2009 - 2010

Election du bureau du Conseil pour 2009 – 2010 : sont proposés, puis élus

- a) Louis Fonjallaz, président : vote à bulletin secret, bulletins distribués 25 ; bulletins rentrés 25, dont 1 blanc, le président est élu à **24 voix** ;



- b) Florence Gross, vice-présidente : vote à bulletin secret, bulletins distribués 25 ; bulletins rentrés 25, dont 3 blancs, 1 nul, 1 voix éparse, la vice-présidente est élue à **20 voix**
- c) Angelo De Simone et Christian Dick, scrutateurs : vote à main levée, sont élus à **l'unanimité**
- d) Christophe Cuendet et Alain Paley, scrutateurs suppléants : sont élus **par acclamation**.

6. Information sur le processus de fusion

F. Gross prend la parole.

Elle nous remercie toutes et tous chaleureusement, ainsi que la population pour la confiance et le soutien accordés au Groupe de Pilotage, ainsi qu'aux membres des groupes thématiques. Elle rappelle ici le haut taux d'approbation de la votation du 17 mai écoulé.

Elle signale que nos mandats tant législatifs qu'exécutifs durent encore 2 ans et dit compter sur nous et sur notre motivation pour que cette législature se termine de la meilleure manière possible.

Le GroPil s'est réuni une première fois après les votations ; un rapport de synthèse de tout leur travail est en voie de préparation ; il sera remis à « Monsieur Fusion ». En effet, afin d'aider et d'accompagner les projets de fusion de communes dans le canton, le département de l'intérieur a engagé avec le titre de chargé de mission, M. Laurent Curchod, jusqu'ici secrétaire général de l'association Région du Gros-de-Vaud. Par ailleurs, le gouvernement autorise la mise en consultation d'une série de modifications légales visant à faciliter encore les fusions de communes.

Une réunion du Groupe de Pilotage est planifiée jeudi ; la suite des travaux et l'avenir du GroPil y seront vraisemblablement décidés.

N. Gross Syndic prend la parole et apporte quelques compléments d'explications à propos du personnel des communes ; une lettre leur sera adressée prochainement afin de les rassurer. Les 5 syndicats des communes concernées se réuniront en compagnie de Ph. Leuba, Conseiller d'Etat en charge du Département de l'Intérieur et de « Monsieur Fusion ».

7. Communications de la Municipalité

- ✚ Y. Rey attire notre attention sur un manque d'eau et ce malgré un long hiver.
- ✚ J. Oberli nous apporte quelques informations sur la plage de la Budaz ; de plus les travaux sur le réseau autoroutier proche étant planifiés lors des vendanges, la route de la Corniche sera à nouveau fermée cette année durant cette période.
- ✚ N. Gross nous informe sur la séance à laquelle L. Ph. Porchet est convié ce soir et qui est présidée par J.-C. Mermoud, Conseiller d'Etat en charge du Département de l'Economie. Des informations complémentaires paraîtront dès demain dans la presse.
- ✚ La « Lyre » joue le mardi 23 juin sur la Place, N. Gross nous espère nombreux.

8. Communications du Bureau

- ✚ Notre président s'enquiert de la prochaine réunion du Conseil communal ; n'étant pas fixée, nous seront prévenus par courriel.
- ✚ L. Fonjallaz espère relever le challenge de la « Rame » le samedi 15 août cette année à Cully. Il reste dans l'attente de nos inscriptions. Un courriel parviendra aux conseillers et aux conseillères à cette intention.

9. Divers

- ✚ A. Bovard souhaite des informations sur les outils à disposition des communes eu égard à l'énergie. N. Gross lui apporte réponse.



- ✦ L. Massy souhaite des informations sur le développement de la « Maison du Caveau ». N. Gross n'ayant pas d'informations particulières à ce sujet, J.-R. Gaillard (vice-président du comité du caveau) lui apporte réponse.
- ✦ A. Duboux s'enquiert du « Vieux-Moulin » ; notre Syndic répond qu'il n'est plus affecté en tant que restaurant.
- ✦ A. De Simone s'enquiert du Chemin de la Blonayse ; J. Oberli lui apporte réponse.
- ✦ A. Bovard souhaite des explications sur le suivi du « local du feu » ; B. Vejdovsky signale qu'une mise à l'enquête paraîtra prochainement.

Il n'y a plus questions, ni commentaires.

Contre-appel – Clôture de séance

La secrétaire procède au contre appel.

Le Président L. Fonjallaz, nous remercie de notre présence et nous souhaite, à toutes et tous, une belle fin de soirée et clôt la séance.

Séance levée à 21 :25

Ainsi délibéré à Epesses, le 22 juin 2009

Pour le Conseil communal

Le Président

Louis Fonjallaz



La Secrétaire

E. Delley Leuenberger